



<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b>  <b>Sous-direction des politiques de formation et d'éducation</b>  <b>Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion</b>  <b>1 ter avenue de Lowendal</b>  <b>75700 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>DGER/SDPFE/2014-632</b>  <b>29/07/2014</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

DGER/SDPOFE/N2013-2117

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Appel à participation des établissements d'enseignement technique agricole pour la deuxième année du projet national GAIA (Gérer l'Accompagnement Individuel des Apprenant-es) sur le thème de l'orientation et de l'accompagnement personnel et professionnel des élèves et des apprenti-es. Possibilité de rejoindre ce dispositif pour l'année scolaire 2014-2015. Ce projet est proposé par le réseau national insertion-égalité (DGER/BVIE). Il vise à favoriser une approche transversale de la thématique de l'égalité des chances, notamment l'égalité filles-garçons et l'égalité face au handicap.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF, DAAF, SRFD, SFD  
 EPLEFPA  
 Etablissements d'enseignement agricole privés sous contrat

**Résumé :** La présente note de service précise les modalités de participation au projet national GAIA qui a pour objectif de favoriser « l'intérêt des jeunes pour les formations ». Il se déroulera en plusieurs étapes.

**Textes de référence :-** Loi 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation

professionnelle tout au long de la vie.

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif du 7 février 2013.

- comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012.

- feuille de route du MAAF : mesure 6 : Diversifier les choix d'orientation scolaire et professionnelle.

## **1- Contexte**

La réussite scolaire et le devenir professionnel des jeunes sont au cœur des préoccupations de l'enseignement agricole. Cette volonté de la réussite de toutes et tous se décline notamment à travers l'orientation et l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours de formation.

## **2- Objectifs du projet « GAIA » : Gérer l'Accompagnement Individuel des Apprenant-es**

Les objectifs du projet restent identiques à ceux fixés par la note de service **DGER/SDPOFE/N2013-2117 du 10 septembre 2013**. Ainsi, le projet s'inscrit dans le thème de l'orientation et l'accompagnement de l'apprenant-e. Il propose une approche transversale de la thématique égalité des chances (apprenant-es en situation de handicap et filles- garçons).

Il doit permettre :

- aux apprenant-es de donner du sens à leur présence en établissement scolaire par la construction de leur projet professionnel et du parcours d'orientation qui y conduit.
- une meilleure connaissance de soi pour contribuer à la levée de l'autocensure afin d'ouvrir le champ des possibles sans discrimination.

Ce projet permettra également aux équipes pédagogiques de construire un plan d'action adapté à leur établissement et leur territoire et de bénéficier de pratiques expérimentées sur d'autres projets. Ils participeront ainsi à la mutualisation de méthodologies et d'outils issus de précédents projets.

## **3- Mise en œuvre du projet GAIA**

Suite au diagnostic effectué grâce aux questionnaires et aux entretiens et afin de choisir les actions à mettre en place dans leurs établissements les équipes ont le choix parmi les thèmes suivants :

- thème 1 : la représentation des métiers ;
- thème 2 : l'accompagnement du projet personnel et professionnel ;
- thème 3 : la déconstruction des stéréotypes (égalité filles-garçons, handicap, social, ethnique... ) ;
- thème 4 : la motivation des apprenant-es.

Les établissements intéressés qui souhaitent déposer leur candidature doivent se référer à la note de service **DGER/SDPOFE/N2013-2117 du 10 septembre 2013**. Ils accèderont ainsi aux annexes nécessaires au déroulement du projet lors de l'année scolaire 2014-2015.

- annexe 1 : candidature de l'établissement ( à transmettre par le niveau régional) avant le 25 octobre 2014 ;
- annexe 2 : candidature de la région (synthèse des candidatures au niveau régional et harmonisation régionale) ;
- annexe 3 : carnet de suivi des actions.

Lors de l'année scolaire 2013-2014, des documents interactifs ont été mis en place afin de faciliter la saisie et l'exploitation des données pour :

- l'état des lieux des outils et dispositifs existants ;
- le retour de passage des questionnaires ;
- le retour de passage des entretiens ;
- l'analyse des freins et leviers énoncés lors des entretiens.

Une fois le dossier retenu, il est recommandé à l'établissement de se rapprocher du ou de la chargé-e insertion-égalité de leur région (DRAAF-SRFD, DAAF-SFD) afin de bénéficier de leur appui en amont, pendant et en aval de la mise en œuvre de toutes les étapes de ce projet GAIA.

## **4- Calendrier du projet**

**Au niveau du pilotage du projet :**

- continuité du travail du comité de pilotage national ( COPIL national) ;
- continuité du travail des COPIL régionaux et / ou inter régionaux.

**Pour les établissements déjà entrés dans le dispositif en 2013-2014 :**

- continuité des questionnaires et entretiens (élargissement des publics concernés) ;
- mise en place de débats dans les classes à partir des résultats des questionnaires et des entretiens ;
- mise en place des actions dans les établissements.

**Pour les nouveaux établissements souhaitant entrer dans le dispositif en 2014-2015 :**

- septembre à octobre 2014 : candidature des régions (les régions font remplir les fiches établissements).

**Les SRFD et SFD renvoient les fiches des établissements désirant participer à ce projet avant le 25 octobre 2014.**

- janvier- février 2015 : Professionnalisation des acteurs par l'organisation de journées de formation PNF inter régionales ;
- septembre 2014 à avril 2015 mise en ligne des questionnaire et réalisations des entretiens ;
- mise en place de débats dans les classes à partir des résultats des questionnaires et des entretiens.

Les équipes candidates pourront consulter les actions menées dans les établissements pour les projet FILAGRI et «co-building a good guidance» ainsi que pour le projet européen de transfert d'innovation 2013-2014 (concours arts plastiques, parrainage marrainage, accompagnement personnalisé, théâtre forum, travail avec les maîtres de stage et d'apprentissage ...); cf : site « chlorofil.fr ».

Les candidatures seront transmises par les DRAAF-SRFD et DAAF-SFD à :

**Anne Giraudel : [anne.giraudel@educagri.fr](mailto:anne.giraudel@educagri.fr)**  
**Réseau national insertion-égalité DGER/BVIE**  
**CFPPA**  
**Route de la roche**  
**79 500 Melle**

Le sous directeur  
des politiques de formation et d'éducation

Michel LEVEQUE